

1660 Château-d'Oex, le 5 mars 2020

Rapport de la commission

Postulat de Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandent une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit postulat, composée de Didier Morier (Président), Ferreira Fernando, Gorgé Pierre-Alain, Patrice Rossier et Valérie Isoz (rapporteur), s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 dans la salle de la municipalité pour rencontrer M. Le Syndic Eric Grandjean et M. le Boursier Jean-Michel Chapalay.

Didier Morier ouvre la séance après les salutations d'usage en demandant de clarifier le but de notre commission. La réponse de M. le Syndic est que dans un premier temps, La Municipalité voulait présenter au prochain Conseil Communal ledit rapport en réponse au Postulat en incluant une présentation de M. Le Boursier pour l'explication des aspects financiers. Selon le préfet, cela était correct. Puis après consultation du bureau auprès du service des communes et du logement (Mme Corinne Martin), il est ressorti qu'une commission pour étudier la réponse au postulat est nécessaire. Son rôle est donc d'accepter ou non si la réponse au Postulat est suffisante.

La commission chargée d'étudier ce postulat a reçu toutes les informations et explications nécessaires à la bonne compréhension de l'état d'avancement de la réflexion sur la fusion. Eric Grandjean remercie le Boursier pour son immense travail effectué. La réponse comprend les éléments suivants :

- ✓ Un état des lieux des collaborations intercommunales entre les Communes.

Avec une fusion des trois communes, les clés de répartitions intercommunales des diverses associations seraient caduques. Par exemple, le collège appartiendrait à une entité Pays-d'Enhaut, ce qui simplifierait la gestion.

- ✓ Les perspectives d'une fusion à 3 communes, y compris les aspects financiers.

Les communes voisines ont déjà été approchées à plusieurs reprises. Notamment en 2018, où les aspects financiers ont été discutés entre les 3 Municipalités. Une addition des chiffres épurés des comptes effectifs des 3 communes sur 5 années (2013-2017) a permis de constater comme première approche, que les chiffres d'une Commune PdE seraient tout à fait viables. Cette étude est celle contenue dans la réponse au postulat. Ces démarches avaient donc déjà été entreprises avant.

- ✓ La Stratégie future, notamment la procédure à suivre dans le cas de la volonté des communes de poursuivre les démarches d'une fusion.

Le présent postulat n'oblige en rien la Municipalité à aller de l'avant. Pour mettre en route le processus de fusion. Les 3 communes doivent soumettre un préavis d'intention aux conseils communaux respectifs. Une fusion à deux communes est également envisageable.

La commission souhaite que vous, Conseillères et conseillers communaux, ayez également la même présentation ce soir, afin de bien comprendre les enjeux de la fusion de Communes.

En commun accord, nous invitons donc, M. Le Syndic Eric Grandjean à débiter sa présentation complétée par M. Le Boursier Jean-Michel Chapalay pour les aspects financiers. La commission remercie Jean-Michel qui, a expressément écourté ses vacances pour être présent ce soir.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour le travail effectué en amont et ceci avant même le dépôt du Postulat de Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste. Au vu de l'importance de ce projet de fusion pour le développement future de notre région, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la réponse au postulat tel que présenté comme étant suffisante. Nous encourageons notre exécutif à poursuivre la démarche comme il l'avait prévue. Une des prochaines étapes pourrait être la présentation d'un préavis d'intention qui sera soumis au vote des Conseils Communaux respectifs.

La rapporteur, Valérie Isoz